

PAPARA – Site ATIMAONO

« VARUA SWIMRUN RELAIS »

Le dimanche 12 Juillet 2026

Organisé par le club **VARUA SWIMRUN**

<https://www.facebook.com/varuasmwimrun>

REGLEMENT DE COURSE V.1.0 -22/02/2026



RÈGLEMENT OFFICIEL

VARUA SWIMRUN RELAIS :

Le présent règlement a pour objet de définir les règles d'organisation, de participation et de sécurité de l'épreuve **VARUA SWIMRUN RELAIS**, organisée par l'Association Varua Swimrun.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. La course est organisée par Varua Swimrun, ci-après dénommée « l'**Organisateur** ». L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment pour des raisons de sécurité, d'organisation ou en cas de force majeure.

Chapitre 1 – Organisation :

- L'épreuve **VARUA SWIMRUN RELAIS** organisée par le club **VARUA SWIMRUN**
- Lieu : **Mataiea Site ATIMAONO**
- Date : **Dimanche 12 JUILLET 2026**

Chapitre 2 – Arbitrage de l'épreuve :

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la FTTRI. Les participants s'engagent à respecter cette réglementation et les arbitres sous peine de disqualification.

<https://www.tahititriathlon.pf/wp-content/uploads/2023/01/Reglement-F.T.TRI-2023.pdf?x47992>

Chapitre 3 – Conditions de participation :

- La course est **réservée aux athlètes entraînés**, présentant une bonne condition physique. La participation est ouverte aux personnes âgées de 18 ans et plus (nés avant le 31/12/2008). Le format DÉCOUVERTE est accessible à partir de la catégorie Benjamins. Les participants de catégorie Benjamins ne sont en aucun cas autorisés à s'inscrire au format SPRINT. **Les participants de catégorie Benjamins sont autorisés à s'inscrire à ce format, soit en binôme de deux Benjamins, soit d'un Benjamin(e) accompagné(e) d'un adulte.** Cette disposition vise à garantir la sécurité, l'accessibilité et le bon déroulement de l'épreuve.
- **Licence FTTRI** obligatoire (annuelle ou licence journalière)
- Pour les non licenciés : présentation d'un certificat médical de non contre-indication au swimrun en compétition, daté de moins d'un an.
- Les inscriptions sont limitées à un maximum de **200 équipes pour le format SPRINT « VARUA TERE » et 100 équipes pour le format DECOUVERTE « VARUA ITI ».**
- Responsabilité individuelle : Chaque participant reconnaît être apte physiquement, savoir nager parfaitement en milieu naturel, être conscient des risques liés à la pratique (mer, chaleur, terrain accidenté).

Chapitre 4 – Déroulement de l'épreuve :

Le **VARUA SWIMRUN RELAIS** est une course originale inspirée à la fois du concept convivial du « relais des copains » et de la pratique exigeante du **SWIMRUN**, en associant une pratique en solo et en binôme au sein d'une même épreuve.

Ce format unique permet de vivre **une double expérience sportive** :

- Une dimension **individuelle**, où chaque athlète s'exprime en **solo sur une boucle complète**,
- Et une dimension **collective**, où le **binôme** se retrouve pour partager ensemble **l'effort final jusqu'à l'arrivée**.

À travers ce concept, nous avons souhaité mettre l'accent sur :

- La **cohésion d'équipe**,
- Le **partage de l'effort**,
- La performance individuelle au service du collectif,
- La stratégie dans la gestion des relais,
- L'esprit convivial propre à la communauté swimrun.

Le Swimrun Relais ne se résume pas à une simple compétition : c'est une aventure sportive où la confiance entre partenaires, la communication et l'entraide jouent un rôle essentiel. Accessible à différents niveaux grâce aux formats **SPRINT** et **DÉCOUVERTE**, l'épreuve permet aussi bien aux sportifs confirmés qu'aux nouveaux pratiquants de découvrir une nouvelle façon de vivre le swimrun : « **Ensemble, mais aussi chacun pour l'équipe** ».

1- Émargement :

L'émargement des participants sera ouvert de **07H00 à 08H00** sur le site de la course.

Chaque athlète devra se présenter personnellement pour :

- **Signer la feuille d'émargement**
- **Récupérer la puce de chronométrage**
- **Se voir attribuer et inscrire un numéro de course**

L'émargement est obligatoire pour être autorisé à prendre le départ. Tout athlète n'ayant pas émargé dans le délai imparti ne pourra pas participer à la course et sera déclaré **forfait**.

Aucun émargement ne sera possible après 08h00.

2- Briefing obligatoire :

Un briefing officiel sera organisé avant le départ.

La présence d'au moins un membre par équipe est obligatoire.

Lors de ce briefing seront précisés :

- Les consignes de sécurité
- Les conditions de mer
- La zone de relais
- Le parcours et ses particularités
- Les éventuelles modifications de dernière minute

Les informations communiquées lors du briefing prévaudront sur le règlement écrit si nécessaire.

3- Procédures de départ :

Le départ sera donné selon les modalités définies par l'organisation : un **départ groupé selon les formats « VARUA TERE » et « VARUA ITI »**

Seul le premier relayeur de chaque équipe prendra le départ.

Tout faux départ pourra entraîner une pénalité.

Particularité : Pour la troisième boucle, tous les membres de l'équipe devront se présenter ensemble sur la ligne de départ et franchir simultanément celle-ci. Aucun départ individuel ou différé ne sera autorisé.

L'équipe devra également franchir la ligne d'arrivée au complet, en restant groupée, tous les membres passant la ligne au même moment.

4- Enchaînement des boucles :

L'épreuve se déroule en trois boucles alternant course à pied et natation :

- Boucle 1 : effectuée en solo par le premier athlète
- Boucle 2 : effectuée en solo par le second athlète
- Boucle 3 : l'ensemble de l'équipe devra obligatoirement prendre le départ en même temps. De plus, les membres de l'équipe devront franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Le passage de relais devra s'effectuer exclusivement dans la **zone prévue à cet effet.**

La transmission de la puce de chronométrage officialise le relais.

5- Fin de course :

La troisième boucle devra être effectuée ensemble.

Les deux membres du binôme devront franchir la ligne d'arrivée groupés.

Le temps officiel sera enregistré conformément au système de chronométrage.

6- Obligations des participants :

- Les participants doivent émarger avant le départ de la course.
- Chaque participant s'engage à respecter les règles de sécurité imposée par l'organisation.
- Toute attitude anti-sportive, tricherie ou non-respect du règlement pourra entraîner une disqualification.

7- Principe de la course – « VARUA SWIMRUN RELAIS » :

Le **Varua Swimrun Relais** est une épreuve disputée en **équipe de deux athlètes (binôme)** combinant des sections de course à pied (CAP) et de natation en eau libre.

Le parcours est organisé en **trois boucles** alternant course à pied et natation.

Les deux premières boucles sont effectuées individuellement : chaque membre de l'équipe réalise une boucle en solo.

La troisième boucle est réalisée ensemble par les deux équipiers, jusqu'à la ligne d'arrivée.

Le déroulement est le suivant :

- **1ère boucle** : Le premier athlète effectue seul la boucle complète (sections CAP + natation).
- **Relais** : À l'issue de la première boucle, il transmet la puce de chronométrage à son coéquipier dans la zone officielle de relais.
- **2ème boucle** : Le deuxième athlète effectue à son tour la même boucle en solo.

- **3ème boucle – Finale** : L'équipe devra obligatoirement prendre le départ de la troisième boucle ensemble et franchir la ligne d'arrivée groupé.

Ce format permet de combiner une performance individuelle, une dimension stratégique et un esprit d'équipe fort sur la partie finale.

8- **Les formats de course :**

Format SPRINT (S) nommée « VARUA TERE »

- Format principal de l'épreuve
- Environ 10 km par athlète
- Intensité élevée
- Destiné aux sportifs confirmés souhaitant performer en mode sprint

Format DÉCOUVERTE (XS) nommée « VARUA ITI »

- Format plus court
- Accessible aux débutants ou aux participants souhaitant découvrir le swimrun relais
- Distances réduites adaptées au format relais

9- **L'esprit du Swimrun Relais :**

À travers ce concept, l'Association **Varua Swimrun** a souhaité mettre l'accent sur :

- la pratique **individuelle (solo)** lors des premières boucles,
- la dimension **collective (binôme)** lors de la boucle finale,
- le partage,
- la cohésion d'équipe,
- Et la convivialité propre à l'esprit swimrun.

Ce format original permet à chaque athlète de s'exprimer individuellement tout en vivant une arrivée forte et symbolique en équipe.

Chapitre 5 – Inscriptions et frais :

Les inscriptions se font exclusivement depuis le site internet de la Fédération Tahitienne de Triathlon : www.tahititriathlon.pf

Chaque athlète doit remplir son formulaire d'inscription et déposer les justificatifs nécessaires à la validation de son dossier. Une fois le dossier complet, le paiement doit être effectué par carte bancaire uniquement.

La date limite d'inscription est fixée au **Mercredi 08 Juillet 2026 à 13h00** (heure de Tahiti) sauf si les quotas sont atteints avant.

Remboursement à 100% sous justificatif écrit et envoyé à la FTTRI par une personne compétente, au plus tard 72H avant la compétition.

La demande d'annulation doit être envoyée à l'adresse suivante : fedetahititriathlon@gmail.com

Description	Date
Ouverture des inscriptions	1 ^{er} MAI 2026
1 ^{ère} majoration	1 ^{er} JUIN 2026
2 ^{ème} majoration	1 ^{er} JUILLET 2026
Clôture des inscriptions	08 JUILLET 2026 à 13h00

COURSE	Tarif du 01/05/26 au 31/05/26	Tarif du 01/06/26 au 30/06/26	Tarif du 01/07/26 au 08/07/26	Jour de la compétition
SWIMRUN RELAIS format SPRINT « VARUA TERE »	6500 xpf/ Adulte	7500 xpf / Adulte	8 500 xpf / Adulte	Pas d'engagement
SWIMRUN RELAIS format DECOUVERTE « VARUA ITI »	3000 xpf /Équipe	4000 xpf /Équipe	5000 xpf /Équipe	Pas d'engagement

Le premier tarif réel d'inscription est de **6500 XPF** pour les licenciés(e)s majeur(e)s et **1000 XPF** de plus pour les **non licencié(e)s majeur(e)s** (somme correspondant à l'assurance journalière pour couvrir l'athlète sans licence en cas d'accident). Pour les participants de moins de 18 ans, le coût de la licence journalière est fixé à **1000 XPF**.

Pour les non-licencié(e)s, il est obligatoire de fournir un certificat médical avec la mention « non contre-indication à la pratique de la **SWIMRUN** en compétition ». La durée de validité du certificat est de 1 an à compter de la date où il a été établi. Le certificat médical doit être daté de moins d'1 an le jour de la course.

Les mineurs doivent remplir une autorisation parentale.

Chapitre 6 – Programme de la journée :

Pour le Dimanche 12 Juillet 2026 :

7h00 – 8h00 : Émargement et contrôle du matériel

8h00 – 8h30 : Briefing d'avant course

9h00 : Départ course SPRINT « **VARUA TERE** »

12h00 : Départ course DECOUVERTE « **VARUA ITI** »

13h30 : Remise des prix

Chapitre 7 – Cession du dossard :

- Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
- La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.
- En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.

- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Chapitre 8 – Remise de puce/marquage :

Pour la course « SWIMRUN RELAIS » sise PAPARA - Site ATIMAONO, **un marquage au feutre sur les bras et les jambes fera office de dossard.** Le participant doit être présent au moment du marquage pour valider leur émargement. Le retrait du matériel se fera sur place, au moment du marquage, afin de s'assurer que chaque participant est prêt et correctement identifié avant le départ.

Le marquage et le retrait de la puce est possible uniquement si le dossier d'inscription en ligne est complet et validé. Le jour de la course, toute inscription non réglée ou présentant un document manquant ou invalide (ex. certificat médical) sera automatiquement annulée. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.

Chapitre 9 – Zone de relais :

Les relais doivent obligatoirement être effectués :

- dans les zones officielles définies par l'organisation,
- sans gêner les autres équipes.

Tout relais effectué hors zone entraînera une pénalité ou une disqualification.

Chapitre 10 – Parcours :

Le parcours du format **SPRINT « VARUA TERE »** est composé :

- De 4 sections de course à pied,
- De 3 sections de natation,

Pour une distance totale d'environ 9,3 km.

Le parcours du format **DECOUVERTE « VARUA ITI »** est composé :

- De 4 sections de course à pied,
- De 3 sections de natation,

Pour une distance totale d'environ 4,6 km.

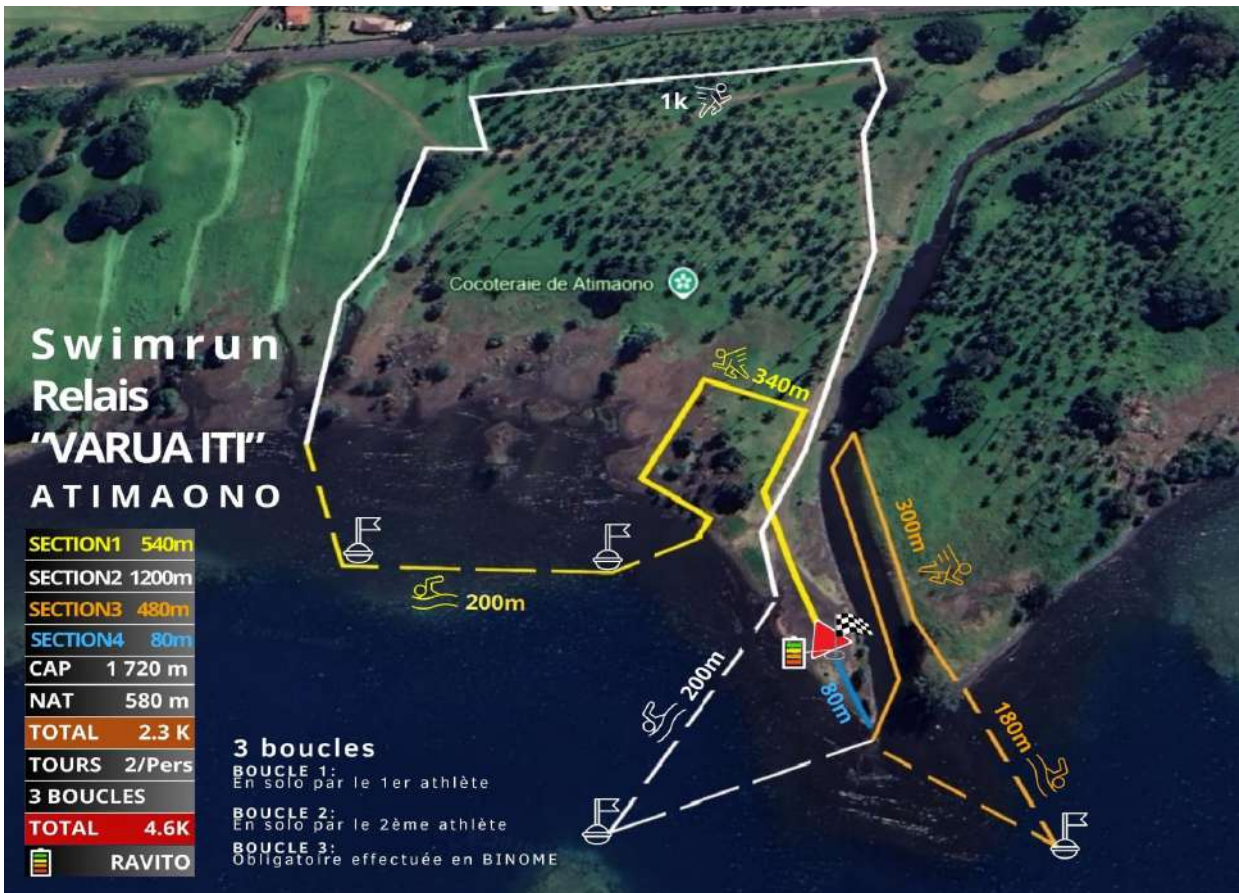
FORMAT « VARUA TERE »	Section 1 : CAP – 80m NAT – 630m	Section 2 : CAP – 2000m NAT – 400m	Section 3 : CAP – 1000m NAT – 200m	Section 4 : CAP – 340m
FORMAT « VARUA ITI »	Section 1 : CAP – 340m NAT – 200m	Section 2 : CAP – 1000m NAT – 200m	Section 3 : CAP – 300m NAT – 180m	Section 4 : CAP – 80m

Le parcours est balisé pour les sections terrestres, sécurisé par des bouées et encadré par des moyens nautiques pour les sections aquatiques.

Les distances peuvent être ajustées en fonction : des conditions météorologiques, de l'état de la mer ou pour toute raison de sécurité.

Les parcours, distances et horaires définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment. Dans certains cas particuliers et motivés ou en cas de force majeure ou toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des athlètes, le comité de course ou l'arbitre principal se réserve le droit de supprimer, d'ajouter ou de modifier le parcours ainsi que les barrières horaires existants (Cut-Off), y compris en cours de déroulement de l'épreuve, si les conditions l'exigent.







Chapitre 11 – Barrières horaires (Cut-Off)

Afin d'assurer la sécurité des participants et le bon fonctionnement de la course, un Cut-off horaire est établi tout au long de la course. Tout concurrent n'ayant pas atteint la ligne d'arrivée avant l'heure limite indiquée sera arrêté (avec récupération de la puce) et déclaré hors course.

L'organisation se réserve le droit de supprimer ou d'ajuster le Cut-off en fonction des conditions météo, de la sécurité des participants ou de tout événement imprévu sur le parcours.

Horaires limites d'arrivée :

- Épreuve VARUA TERE : Cut-Off fixé à 12h00
- Épreuve VARUA ITI : Cut-Off fixé à 13h30

Chapitre 12– Disqualification et abandon

Aucun remboursement n'est dû par l'organisation en cas de disqualification pour non-respect du présent règlement ou d'abandon.

Chapitre 13– Respect du parcours

Prendre un raccourci et/ou couper un sentier ou une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Chaque concurrent est tenu de rester sur les sentiers désignés, qui sont marqués et/ou précisés comme parcours officiel. Il incombe aux participants de connaître le parcours. L'absence de marquage sur une section du parcours ne constitue pas

une excuse pour avoir pris un raccourci. Des points de contrôle sont placés le long du parcours afin de s'assurer du respect de celui-ci par tous les concurrents.

Tous les participants doivent passer tous les points de contrôle et franchir la ligne d'arrivée pour que leur performance soit validée. Tout manquement au règlement ainsi que toute attitude **antisportive**, constatée par le Directeur de course ou les arbitres, entraînera la **disqualification immédiate**.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être signalé impérativement à un membre de l'organisation (contrôle humain, équipe médicale ou ravitaillement). Tout athlète ayant abandonné ou déclaré hors course doit remettre sa puce aux organisateurs afin d'être retiré du classement final.

Tout participant coupant une bouée ou ne respectant pas le parcours devra revenir en arrière et compléter le parcours conformément aux règles. Si le participant refuse ou ne peut pas se conformer à cette règle, la disqualification sera prononcée.

Chapitre 14 – Dépassement

Les coureurs se faisant dépasser doivent céder le passage aux coureurs les rattrapant. Les coureurs doivent annoncer leur intention de dépassement de vive voix. Il est de la responsabilité du coureur le plus rapide de dépasser en toute sécurité. Les athlètes plus lents doivent céder le passage aux athlètes les dépassant dès que possible. Dans l'éventualité où deux athlètes essaient de prendre la tête, les athlètes n'ont pas à céder leur position à l'autre coureur. Toutefois, un athlète ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre athlète.

Chapitre 15 – Ravitaillement

Un unique point de ravitaillement est déployé à l'arrivée.

Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours (nourriture, eau, matériel, chaussures...) ou de se faire assister par une personne extérieure à la course sur la totalité du parcours (y compris sur les stands de ravitaillement).

Un unique point de ravitaillement est installé à l'arche d'arrivée (réservé uniquement aux participants) dans la zone de relais.

Chapitre 16 – Zone de propreté

Le respect de l'environnement est une priorité.

Des zones de propreté ou drop zone seront installées au niveau du ravitaillement. A cet effet des poubelles seront positionnées dans cette zone. Les athlètes devront jetés eux-mêmes leurs détritux dans ces poubelles.

Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement un détritux sur le parcours seront disqualifiés. La protection de l'environnement et la gestion écoresponsable de nos évènements sont une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur évènement organisé par **VARUA SWIMRUN**.

Chapitre 17 – Matériel

Le matériel que possède chaque swimrunner doit être conservé sur la totalité de la course. Des contrôles inopinés du matériel pourront par ailleurs être effectués par l'organisation à tout moment de l'épreuve. Si un athlète ne parvient pas à amener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, il sera disqualifié. Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque participant.

Nous recommandons que chaque participant dispose du matériel obligatoire, notamment d'une gourde d'eau (non fournie par l'organisateur).

Matériel autorisé / conseillé :

- Tri-fonction ou maillot de bain avec un T-shirt ou débardeur.
- Plaquettes de main pour la natation
- Flotteur(s) d'une taille inférieure à 40X30X20cm (type pool buoy)
- Lunettes de natation
- Un dispositif de liaison entre les équipiers (type longe de traction) qui doit être largable et de longueur maximale de 4m.
- Des gels / barres / flasques : tout ce matériel devra porter votre numéro de dossard inscrit au marqueur indélébile et transporté sur vous.
- Une casquette souple à glisser dans la combinaison ou dans l'élastique pool buoy lors de la natation.

Matériel interdit :

Les palmes, tuba, matériel motorisé, appareillage gonflable, flotteur dépassant les dimensions de 40X30X20cm sont interdits.

Chapitre 18 –Tenues

Les combinaisons sont autorisées si la température de l'eau mesurée le jour avant l'évènement et confirmée le jour de l'évènement est inférieure à 22°, ce qui est quasi impossible en Polynésie aux îles du Vent. Le port d'une sur tenue aidant à la flottaison est interdit. Il est interdit également de concourir **torse nu sur toute la durée de la course**. Seul le port d'un tri-fonction ou d'un maillot de bain avec un T-Shirt est autorisé. Les tenues ne doivent pas masquer le numéro au feutre sur les bras et les jambes.

Chapitre 19 –Cas des abandons

En cas d'abandon, le concurrent est automatiquement mis hors course et doit signaler son abandon au poste de contrôle le plus proche.

Chapitre 20 – Comité de courses

Il se compose du directeur de course, du président de l'association **VARUA SWIMRUN** ou de son représentant, de l'arbitre principal, l'arbitre assesseur concerné par la réclamation et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement des épreuves et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel. En cas de réclamations, l'examen du dossier est conduit par l'arbitre principal, assisté du ou des arbitres qui ont constaté, observé et sanctionné les faits.

Les arbitres officiels désignés par la Fédération sont responsables du bon déroulement de l'épreuve et de l'application du règlement. Ils peuvent être assistés par des assesseurs, dont le rôle est de soutenir l'arbitrage (observation, signalement des infractions, aide logistique). Les décisions finales appartiennent exclusivement aux arbitres principaux.

Chapitre 21 – Sécurité / assistance

En cas de besoin / aide sur les sections de nage en eau libre, les participants devront lever un bras pour signaler leur demande d'aide aux personnes responsables de la sécurité aquatique situées sur le parcours. L'athlète est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage sur la route et dans l'eau. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation.

Si les conditions météo, la force du courant, l'état physique, le niveau de nage requis ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course, ont tous pouvoirs pour contraindre un concurrent à l'abandon. Dans ce cas l'athlète est mis hors course.

En cas d'abandon de sa propre initiative, l'athlète doit prévenir un poste de contrôle. Si un athlète décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

Chapitre 22 – Pénalités

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des coureurs de l'organisation seront parmi les participants). Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

- Absence d'un équipement obligatoire durant la course => Disqualification
- Non-respect du parcours => Disqualification
- Comportement dangereux, antisportif ou utilisation d'un langage abusif => Disqualification
- Refus de se faire examiner par l'équipe médicale durant l'épreuve => Disqualification
- Assistance technique extérieure => Disqualification
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle (Cut-Off) => mise hors course
- Abandon matériel ou déchets (gels, barres...) => Disqualification

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivant du Code du Sport. Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu.

Chapitre 23 – Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club organisateur utilise les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limites de temps. Dans le cas contraire, le participant doit en

informer par écrit l'organisation. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 Avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suspension des informations vous concernant
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à varuaswimrun@gmail.com

Chapitre 24 – Propriété - copyright

Les caractéristiques de la course, le parcours, le ravitaillement et organisation, sont la propriété intellectuelle de **VARUA SWIMRUN**. Aucune reproduction ou utilisation ne pourra se faire sans l'accord express des entités propriétaires.

Chapitre 25 – Responsabilité

Tout compétiteur qui participe à cette compétition est censé connaître le présent règlement et tous ses amendements. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription.

La manifestation est placée sous la responsabilité du club organisateur et de la commune sous l'égide de la FTTRI.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect des clauses du présent règlement, de vols ou pertes de biens.

L'organisateur s'engage à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants et du public, conformément à son **obligation de moyens renforcée**.

Cependant :

- Aucun espace sécurisé ne sera prévu pour le dépôt des objets de valeur. L'organisateur se dégage donc de toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets.
- L'organisateur ne saurait être tenu responsable des conséquences d'un **évènement imprévisible et irrésistible** (aléa), indépendant de sa volonté, et ne pouvant être anticipé ou évité malgré toutes les mesures de prévention mises en place.

L'inscription à la course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que leur entretien.

Chapitre 26 – Récompenses

PODIUM DE LA COURSE -

Seront récompensés sur le podium :

Par catégorie au format de course « VARUA TERE »

- Les 3 premiers équipes hommes du classement général
- Les 3 premières équipes femmes du classement général
- Les 3 premières équipes mixtes du classement général

Par catégorie au format de course « VARUA ITI »

- La première équipe hommes du classement général
- La première équipe femmes du classement général
- La première équipe mixte du classement général